



Bougival (Yvelines)

Ville des Impressionnistes

4^{ème} Estival des Impressionnistes 2019

CONCOURS DE PEINTURE doté de 3 prix

Bougival au cœur de la boucle de Seine impressionniste, adhérent du réseau Impressionisms Routes, 32^{ème} itinéraire culturel européen du Conseil de l'Europe (certifié en 2018), et signataire du contrat de Destination Impressionnisme Ile de France-Normandie, est soucieux de développer un tourisme intelligent et responsable en développant des activités culturelles et patrimoniales.

Son Office de Tourisme souhaite ainsi faciliter l'accès à la culture en organisant un concours d'artistes-peintres ouvert à tous.

Le thème choisi a pour objectif de mettre en valeur - dans une optique de citoyenneté européenne - les chemins et routes de leurs aînés qui ont sillonné l'Europe en peignant sur le motif les tableaux emblématiques présents aujourd'hui dans les plus grandes collections et musées du monde.

REGLEMENT

ART.1 Le concours aura lieu le **dimanche 16 juin de 9 h à 17h**. Le tableau peint et finalisé dans la journée sera remis dès 17h, pour être exposé et sélectionné par le jury.

Le motif à peindre sera un paysage urbain, périurbain ou rural (au sens de la Convention Européenne du Paysage), peint à Bougival, selon une technique entièrement libre.

La toile vierge sera tamponnée au dos et un numéro d'ordre vous sera attribué, le matin dès 9 h sur l'Île de la Chaussée (stand Office de Tourisme).

Prévoir tout le matériel nécessaire pour peindre sur le site.



ART.2 Pour s'inscrire au concours, il suffira d'envoyer par courriel électronique à contact@tourisme-bougival.com ou par courrier postal à **l'Office de Tourisme de Bougival** **1 rue du Général Leclerc Bât A 78380 Bougival**, le bulletin d'inscription ci-joint avec vos coordonnées et votre participation de 15 € à l'ordre de l'Office de Tourisme de Bougival.

ART.3 Le règlement n'interdit pas de s'inspirer d'un site peint dans une œuvre déjà célèbre, à condition de prendre en compte le paysage urbain, périurbain ou rural actuel et non de celui représenté dans le tableau peint à l'époque.

ART.4 La technique utilisée peut être indifféremment l'Huile, l'Acrylique, la Gouache, l'Aquarelle, le Pastel ou le Fusain et toutes techniques de dessin.

ART.5 Le format devra être aux alentours de 65 cm x 50 cm (plus ou moins).

ART.6 Le Jury composé d'artistes et de personnes qualifiées sélectionnera les œuvres et décernera les prix aux alentours de 18h.

✚ *1^{er} Prix de l'Office de Tourisme de Bougival d'un montant de 600 €. L'artiste s'engage à offrir son œuvre pour la galerie de l'Office de Tourisme*

...

ART.7 Les personnes qui auront participé à ce concours, seront invitées par l'Office de Tourisme à exposer lors de **l'exposition-vente qui aura lieu du 25 janvier au 2 février 2020**, à la Fondation Bouzemon, 10 rue du Général Leclerc 78380 Bougival.

ART.8 L'organisateur - tout en apportant le plus grand soin à la manipulation et au transport des œuvres - n'est pas responsable des détériorations ou disparitions éventuelles d'œuvres n'étant pas directement sous sa garde.

ART.9 L'inscription au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Ce concours est sponsorisé par

LE GÉANT
DES BEAUX-ARTS 

 **SOCIETE
GENERALE**


**IMPRESSIONS
A BOUGIVAL**

Bougival, le 17 mai 2019



Laurence FRANCOIS

Responsable de l'Office de Tourisme



1 rue du Général Leclerc entrée quai Clémenceau 78380 BOUGIVAL
Téléphone : 01 39 69 21 23
e-mail : laurence.francois@tourisme-bougival.com site internet : tourisme-bougival.com
SIRET : 413 624 594 00011 APE : 7911Z

